



Acte n° 2024C187

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 5
Votants : 37

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 12/09/2024

Le 19 septembre 2024, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au Galet, rue du Collège à Reyrieux (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE, Bruno HENRY, Nadia GUYON, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI).

Secrétaire de séance : Agathe IACOVELLI.

OBJET : MOBILITES DURABLES - Convention de financement avec SYTRAL MOBILITES pour la création d'une ligne de covoiturage entre Villefranche-sur-Saône et Trévoux.

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, indique que le covoiturage est une solution à certains besoins de mobilité des usagers, complémentaire aux autres modes sur des déplacements domicile travail ou à d'autres vocations (loisirs, administratif...). Le covoiturage est une solution connectée et intermodale qui s'articule aujourd'hui avec les transports en commun et les aménagements cyclables.

Le développement du covoiturage est une action du Plan Climat de la CCDSV (action 8) et de son Plan de Mobilité Simplifié (actions 5 et 6). La volonté du territoire est de favoriser ce mode de transport grâce notamment à l'aménagement d'aires dédiées à la pratique. Concernant ce volet infrastructure, M. Richard SIMMINI rappelle que la CCDSV a mis en place en 2022 un fond de concours à destination des communes permettant l'aménagement d'un parking de covoiturage. À ce jour, 4 communes ont bénéficié de ce dispositif et au total 7 parkings de covoiturage sont identifiés sur la CCDSV.

SYTRAL Mobilités, autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, a étudié depuis 2023 les opportunités de développement de solutions de mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et notamment des lignes de covoiturage sur des espaces interterritoriaux à l'échelle de SYTRAL Mobilités et en lien avec les territoires limitrophes.

Les territoires AOM membres de SYTRAL Mobilités ont souhaité en 2024 poursuivre avec SYTRAL Mobilités les études pré-opérationnelles de covoiturabilité pour le développement d'un projet de réseau de lignes de covoiturage. Deux territoires limitrophes, Mâcon Beaujolais Agglomération et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, concernés par certaines lignes de ce projet, ont été associées à la démarche.

Le projet de réseau de lignes de covoiturage porté par SYTRAL Mobilités a été engagé en cohérence et en complémentarité avec le projet réseau de lignes de covoiturage à haut niveau de service (COHNS) porté par la Métropole de Lyon dès 2023 et transféré à SYTRAL Mobilités par avenant en date de juillet 2024.

La convention de financement entre SYTRAL Mobilités et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée concerne le prorata de participation au financement de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée aux études pré-opérationnelles de covoiturabilité pour la ligne du corridor Villefranche-sur-Saône – Jassans-Riottier – Trévoux. La clé de répartition financière pour le volet études a été fixée au prorata du nombre d'EPCI par ligne.

Les études pré-opérationnelles sur le corridor Villefranche-sur-Saône – Jassans-Riottier - Trévoux se scindent en une étude d'opportunité et une étude de faisabilité. Il est entendu que l'étude de faisabilité sera enclenchée uniquement si les résultats de l'étude d'opportunité sont favorables et avec l'accord des parties prenantes sur ce corridor à savoir la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône. Il est à noter que la convention ne porte pas sur la phase de déploiement – exploitation.

L'estimation financière pour la ligne Villefranche-sur-Saône – Jassans-Riottier – Trévoux est de 3 200 € HT pour l'étude d'opportunité et 7 400 € HT pour l'étude de faisabilité. Une demande de subvention (50%) au Fonds vert 2024 dans l'axe Développement du covoiturage, volet études pré-opérationnelles a été déposée par SYTRAL Mobilités le 12 juillet 2024. Il se peut que ce taux de subvention Fonds Vert varie.

Ci-dessous le récapitulatif financier prévisionnel :

Etude opportunité € HT	Etude faisabilité € HT	Coût Etude covoiturabilité complète (€ HT)	Nombre de collectivités concernées	Autofinancement par CCDSV (€ HT)	Co-financement potentiel Fonds vert (50%) (€ HT)	Autofinancement par CCDSV (subventions potentielles déduites) (€ HT)
3 200	7 400	10 600	2	5300	2650	2650

Il est donc proposé de signer la convention de financement qui permettrait, au vu des résultats de l'étude, de poursuivre ou non ce projet de ligne de covoiturage.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/09/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de financement avec SYTRAL Mobilités qui fixe la clé de répartition financière des coûts de l'étude de la ligne de covoiturage entre Villefranche-sur-Saône – Jassans-Riottier – Trévoux ;
- ✓ **DE CONFIER** à SYTRAL Mobilités le rôle de coordonnateur, porteur de projet et maître d'ouvrage des études pré-opérationnelles, ainsi que le dépôt du dossier au Fonds Vert ;
- ✓ **D'ENGAGER** les dépenses nécessaires au projet de création d'une ligne de covoiturage entre Villefranche-sur-Saône et Trévoux ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans le cadre de l'exécution de la convention ;

- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont et seront inscrits au budget transport 2024 et suivants.

A Reyrieux, le 19/09/2024

**La Secrétaire de Séance,
Agathe IACOVELLI**



Affichage sous format électronique : 25/09/2024

**Le Président,
Marc PECHOUX**



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20240919-2024C187-DE
Reçu le 24/09/2024